



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	15	/	/

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 26 mars 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 30 mars à 18h30, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Alain FAURE, Marie-Hélène ALLARD, Claude BRONNER, Myriam CAPELLI, Daniel DUSSERT, Lauriane JOSSERAND, Mathieu FAURE, Valérie DUSSERT, Eddy JOSE, Claire-Lise GALLAND, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du

Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Jean-Louis GOUTEL est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

La Maire ouvre la séance à 18h37.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance du 10 mars 2026 avec 15 abstentions, le conseil ayant été renouvelé.

1. DEL2026-03-19 : Indemnités des élus
2. DEL2026-03-20 : Délégations du conseil municipal au maire
3. DEL2026-03-21 : frais de déplacements
4. DEL2026-03-22 : crédits formation des élus
5. Désignation des représentants dans les commissions et organismes extérieurs :
 - a. DEL2026-03-23 : TE38
 - b. DEL2026-03-24 : Collège
 - c. DEL2026-03-25 : EHPAD
 - d. DEL2026-03-26 : PNRV
 - e. DEL2026-03-27 : SERPATON
 - f. DEL2026-03-28 : SDIS
 - g. DEL2026-03-29 : CIID
 - h. DEL2026-03-30 : Commission d'Appel d'Offre
6. DEL2026-03-31 : DM n°1 Budget Principal 02430 (M57A)
7. DEL2026-03-32 : Vote des taux de fiscalité locale

8. Questions diverses

DEL2026-03-19 : Indemnités des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise la Maire **avec 12 voix pour et 3 abstentions**, à acter le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints au maire et de conseillers délégués de la façon suivante : La Maire : 20,68% de l'enveloppe maximale autorisée, soit 850.06€ ; les 4 adjoints : 10,95% de l'enveloppe maximale autorisée soit 450.10€ ; 3 conseillers délégués, indemnités liées à délégations, 7,3% de l'enveloppe maximale autorisée, soit 300.07€.

Remarques :

CL GALLAND indique que le législateur a prévu d'améliorer le droit des élus et s'étonne de l'impact de la baisse. J CHEVALIER répond que cette décision est collective afin de redresser les finances de la commune et donner à la commune la capacité à conduire des projets.



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

DEL2026-03-20 : Délégations du conseil municipal au maire

La Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de confier au Maire 26 délégations pour la durée du présent mandat.

Remarques :

CL GALLAND souhaite connaître le rythme à venir des rendus-actes

J CHEVALIER répond qu'ils seront présentés aux membres du conseil municipal dès que nécessaire et pour annoncer les dépenses supérieures à 125 000€.

DEL2026-03-21 : frais de déplacements

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accepter les demandes de remboursement des frais de mission des élus pour les déplacements hors de la limite de la communauté de commune du Trièves dans le cadre prévu par le code général des collectivités territoriales, uniquement pour les déplacements effectués hors du territoire de la Communauté de Communes du Trièves.

DEL2026-03-22 : crédits formation des élus

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 4% du montant des indemnités versées aux élus.

Remarques :

Suite à une question de C AMIRANTE, J CHEVALIER précise que les formations sont ouvertes à tous les élus, y compris celles et ceux de la minorité. Des formations internes pourraient être organisées, thématiques et/ou généralistes.

DEL2026-03-23 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : TE38

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne : Eddy JOSE : délégué titulaire du conseil municipal au sein de TE38. Et avec 12 voix pour et 3 voix contre : Daniel DUSSERT : délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

DEL2026-03-24 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : Collège

Le Conseil Municipal, désigne, **à l'unanimité** : Mme Josiane CHEVALIER : déléguée titulaire du conseil municipal au sein du collège du Trièves et Mme Claire-Lise GALLAND : déléguée suppléante du conseil municipal au sein du collège du Trièves.

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026****DEL2026-03-25 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : EHPAD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant de la commune au CA de l'EHPAD : Mme Josiane CHEVALIER.

DEL2026-03-26 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : PNRV

Sont proclamés délégués pour siéger au sein des instances de ce syndicat : Délégué titulaire après vote à l'unanimité : M. Jean-Louis GOUTEL ; Délégué suppléant après vote avec 12 voix pour et 3 voix contre : M. Alain FAURE.

DEL2026-03-27 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : SERPATON

Deux candidates s'étant proposées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme déléguées pour le Syndicat intercommunal de télévision SERPATON : Mme Marie-Hélène ALLARD : titulaire et Mme Margaux TENDRON : suppléante.

DEL2026-03-28 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : SDIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme candidats au Conseil d'administration du SDIS :

TITULAIRES		SUPPLEANTES
1	Mme Myriam CAPELLI	Mme Valérie DUSSERT
2	Mme Margaux TENDRON	Mme Charlotte AMIRANTE

Remarques :

La réfection de la caserne de Mens est fortement souhaitée par la commune.

DEL2026-03-29 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : CIID

Après en avoir délibéré, quatre candidats s'étant proposées, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne, comme candidats à la CIID pour que cette nomination puisse avoir lieu : titulaires : Mme Marie-Hélène ALLARD et Mme Claire-Lise GALLAND et suppléants : M. Jen louis GOUTEL et M. Daniel MORE.

DEL2026-03-30 : représentants dans les commissions et organismes extérieurs : CAO

Après recueil des candidatures par la Maire, le Conseil Municipal : à l'unanimité décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret, à l'unanimité désigne comme titulaires : M. Jean Louis GOUTEL ; M. Alain FAURE ; M. Daniel MORE. A l'unanimité désigne comme suppléants : M. Daniel DUSSERT ; Mme Valérie DUSSERT ; Mme Claire-Lise GALLAND.

Remarques :

J CHEVALIER présidera la commission CAO.



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

DEL2026-03-31 : DM n°1 Budget Principal 02430 (M57A)

Afin de prendre compte pour l'exercice 2026 : le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

- la réduction des indemnités des élus, **avec 3 abstentions**
- le montant définitif de l'attribution de compensation versée par la commune de Mens à la Communauté de Communes du Trièves, **à l'unanimité**
- la consommation en Eau et Assainissement pour le budget communal, **avec 3 abstentions**

Remarques :

D MORE s'étonne que la charge de l'eau soit réintégrée au budget principal alors que le budget de l'eau est excédentaire.

J CHEVALIER indique qu'il s'agit d'une dépense de la Mairie qui ne doit pas être payée par un budget annexe ; cette opération est un impôt déguisé qui fait peser sur le budget de l'eau la consommation de la commune.

JL GOUTEL précise que l'excédent du budget de l'eau est indispensable à la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration de la performance du réseau, encore inférieure au seuil de l'Agence de l'Eau et à la finalisation de l'assainissement en particulier sur le secteur Menglas-Préfaucou où les rejets se font actuellement dans les cours d'eau.

D. MORE rappelle que l'opération de la STEP de Menglas est déjà budgétée et que la M49 est excédentaire.

JL GOUTEL indique que tout ne sera pas financé, qu'il reste encore des emprunts à financer et le réseau est important en kilomètres ; l'autofinancement ne sera pas si important.

DEL2026-03-32 : Vote des taux de fiscalité locale

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, **à l'unanimité** de maintenir pour 2026 :

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 40,42 %;
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 57,49%;
- le taux de la taxe d'habitation ainsi que celui de la THLV à 12,29% ;

Remarques :

J CHEVALIER rappelle que la majorité s'est engagée à ne pas augmenter la fiscalité.

JL GOUTEL rappelle que la Communauté de Communes du Trièves (CCT) a augmenté de 3 points les impôts fonciers en 2023 avec un engagement des communes à ne pas augmenter la fiscalité.

Questions diverses :

CL GALLAND porte lecture de sa prise en considération des résultats des élections à joindre au présent PV.

J CHEVALIER rappelle la volonté de la majorité d'impliquer l'ensemble des conseillers : élaboration du budget, participation aux commissions finances.

CL GALLAND souhaite que son groupe soit nommé « minorité » et non « opposition » et ait un accès à une salle pour travailler.



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

C AMIRANTE sollicite un temps informel pour échanger sur divers points et demande combien de temps avant la séance, l'ordre du jour est envoyé.

JL GOUTEL rappelle que les convocations et ordre du jour seront envoyés 4 jours avant la séance. Sauf pour le vote du budget (plus tôt).

C AMIRANTE demande si les commissions ouvertes aux habitants seront maintenues au sein de la mairie et au niveau de la CCT.

J CHEVALIER annonce que des commissions seront créées au sein de la commune

JL GOUTEL rappelle qu'à la CCT certaines sont ouvertes aux habitants.

CL GALLAND souhaite pouvoir prendre connaissance de la liste et des audits relatifs à la sécurité des bâtiments de la commune.

J CHEVALIER précise qu'il y a 3 avis défavorables sur les bâtiments des Sagnes, le Temple et l'Eglise ; que les commissions sont programmées prochainement, la liste sera diffusée en toute transparence dès qu'elle sera complétée de tous les ERP ; qu'un travail est mené avec l'accompagnatrice aux décideurs locaux et que son compte-rendu sera communiqué à l'ensemble de l'équipe municipale ; rappelle que la commune va désormais solliciter l'Etat qui dispose d'expertises et ne désignera pas de cabinets d'audit extérieur pour ce faire (s'appuiera sur les compétences du SDIS).

D. MORE demande si l'artiste, à l'origine de la sculpture qui a été démontée, a été tenu informé.

J CHEVALIER rappelle qu'elle a été démontée à la suite de plaintes d'habitants la dénonçant comme pédophile ; celle-ci va être restituée à l'artiste.

CL GALLAND regrette cette décision à 15j des élections sans communication explicitant le projet de retrait de l'œuvre qui a été perçu comme très violent pour une partie de la population.

D. MORE demande où en est le projet de Tiers-Lieu.

J CHEVALIER rappelle qu'il s'agit d'un sujet de fond qui ne peut pas être traité en questions diverses.

La séance est levée à 19h41.

Josiane CHEVALIER, La Maire

Fait à MENS, le 28/04/2026

Le secrétaire de séance, Jean-Louis GOUTEL

